

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
conférant le mandat d'inspecteur général coordonnateur
au sein du Service général de l'Inspection**

A.Gt. 17-09-2014

M.B. 13-11-2014

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2014 et en vertu du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques, le mandat d'Inspecteur général coordonnateur est conféré pour une durée de cinq ans à M. Joseph LEONARD à partir du 1^{er} octobre 2014.

